

## COFACE SA

Société anonyme au capital de 786 241 160 euros  
Siège Social : 1 Place Costes et Bellonte  
92270 BOIS COLOMBES  
432 413 599 R.C.S. NANTERRE

---

### **Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 2 novembre 2015**

Le conseil d'administration se réunit le deux novembre 2015 à neuf heures au siège social, 1 Place Costes et Bellonte – 92270 Bois-Colombes – RCS Nanterre B 432 413 599.

Sont présents :

M. Laurent Mignon, président du Conseil d'administration, M. Jean Arondel, administrateur, M. Jean-Paul Dumortier, administrateur, M. Eric Hémar, administrateur, Mme Linda Jackson, administrateur, Mme Sharon Macbeath, administrateur, Mme Martine Odillard, administrateur, M. Laurent Roubin, administrateur, M. Olivier Zarrouati, administrateur.

Participe au conseil par téléphone : Mme Marguerite Bérard-Andrieu, représentant permanent BPCE.

Participe au conseil par visioconférence : M. Pascal Marchetti, administrateur.

(En application des dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur du conseil d'administration)

Assistent également à la séance :

M. Jean-Marc Pillu, directeur général, Mme Francine Morelli, commissaire aux comptes (KPMG SA), M. Damien Leurent, commissaire aux comptes (Cabinet Deloitte & Associés), Mme Carine Pichon, directeur financier, Mme Carole Lytton, secrétaire général et secrétaire du conseil d'administration.

Le conseil d'administration réunissant la majorité requise à l'article 18 des statuts peut valablement délibérer.

\*\*\*

.....  
.....  
.....

#### **IV - ANALYSE ANNUELLE DE L'INDEPENDANCE DU CONSEIL**

Le président rappelle au conseil qu'il lui appartient, en application du Code AFEP MEDEF, de procéder à l'analyse de l'indépendance des administrateurs.

Il donne la parole à Carole Lytton qui indique que cette appréciation s'appuie, pour chaque administrateur concerné, sur les critères d'indépendance mentionnés dans le code AFEP MEDEF et sur l'analyse du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) figurant dans le guide d'application du code AFEP MEDEF révisé en décembre 2014.

Parmi les critères tous sont respectés. Un seul mérite quelques observations. Il s'agit du critère ainsi énoncé : « *ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou du groupe ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité* ».

Il revient à chaque société d'apprécier le caractère significatif de ces liens et ce du point de vue de la société et du point de vue de l'administrateur.

Trois administrateurs (Martine Odillard, Linda Jackson, Olivier Zarrouati) exercent des fonctions de direction générale dans des sociétés ou des groupes ayant souscrit auprès de Coface des contrats d'assurance-crédit. Il convient néanmoins de relever que le montant annuel de primes payées à Coface au titre de chacun des 3 derniers exercices par rapport au chiffre global de COFACE est inférieur à 0,1 % pour Chargeurs et Zodiac Aerospace, et inférieur à 0,3 % pour PSA. La relation d'affaires entretenue avec les groupes Chargeurs, PSA et Zodiac Aerospace ne représente donc pas une part significative du chiffre d'affaires de Coface. Inversement la concurrence constatée sur le marché de l'assurance ne crée en aucun cas une relation de dépendance de ces trois sociétés envers Coface.

Dans ces conditions, il est proposé de conclure à l'indépendance de Mme Odillard, Mme Jackson et M. Zarrouati.

Chacun des autres administrateurs répond bien à tous les critères d'indépendance fixés par le code AFEP MEDEF.

L'analyse conclut à l'indépendance de 45 % des administrateurs. Les conclusions sont partagées par le conseil.

.....  
.....  
.....

\*\*\*\*\*